ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 49527

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les persécutions dont font l'objet les chrétiens d'Orient, en Syrie, en Irak, en Égypte et au Liban notamment. La France se doit de défendre les chrétiens d'Orient en prenant les mesures d'urgence qui s'imposent pour les protéger dans leurs villes et villages et empêcher les persécutions et ce, avec l'appui de l'Europe. Aussi, il lui demande s'il entend intervenir auprès des autorités irakiennes afin qu'elles protègent les communautés chrétiennes et qu'elles garantissent leur liberté de culte et un traitement égal dans la vie civile.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction, et intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient. La visite du Président de la République au Vatican, le 24 janvier dernier, a permis d'échanger avec le Pape François sur la situation des chrétiens d'Orient et de réaffirmer la mobilisation constante de la France les concernant. La France entretient des relations anciennes avec les chrétiens d'Orient et elle est très attentive à leur situation notamment en Irak. Elle maintient des contacts réguliers avec les différentes églises locales et leurs responsables. Le Gouvernement connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens du Proche et du Moyen-Orient en cette période cruciale et demeurera vigilant quant à leur situation. La France agit régulièrement pour que le Conseil affaires étrangères de l'Union européenne, comme l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'Homme, condamnent les violences contre les chrétiens. La France s'est mobilisée pour qu'une déclaration présidentielle du Conseil de sécurité des Nations unies soit adoptée en novembre 2010 suite à l'attentat contre la cathédrale syriaque catholique de Bagdad. La France soutient par ailleurs de nombreux projets ou institutions en faveur de la minorité chrétienne en Irak : l'hôpital Saint-Raphaël de Bagdad, l'Université ouverte des religieux dominicains de Bagdad, la Caritas, l'ONG chrétienne de défense des droits de l'Homme Hamourabi, ainsi qu'un certain nombre d'écoles chrétiennes en Irak, de même que la numérisation des archives syriaques.

Données clés

Auteur : M. Philippe Meunier
Circonscription : Rhône (13e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49527
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE49527

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 février 2014, page 1151
Réponse publiée au JO le : 22 avril 2014, page 3435